

Nouvelle-Aquitaine : Quel télétravail pour quelle société ?



Sylvie MACHETEAU,

Rapporteuse de ce dossier

« Un télétravail choisi
pour ouvrir les voies
d'une nouvelle société. »

Avec les confinements successifs, le télétravail, travail à la maison et travail à distance sont devenus la règle pour les fonctions et activités qui le permettent. Si beaucoup sont partis avec un relatif enthousiasme pour expérimenter cette nouvelle organisation du travail lors du premier confinement, quels enseignements tirer aujourd'hui ? C'est en substance la question qu'a posée le Président du Conseil régional au CESER. Comment capitaliser sur les enseignements tirés de la crise par les acteurs néo-aquitains et les « bonnes pratiques » identifiées pour orienter les futures politiques régionales ?

S'appuyant sur des sources variées (bibliographie, auditions, témoignages...) et sur un questionnaire permettant le recueil de données originales et exclusives, le CESER livre un regard critique sur le télétravail, en analysant tant les opportunités potentielles que les risques à prévenir. Il porte aussi un regard particulier sur les situations invisibles et sur les inégalités.

Le 100 % en télétravail n'est pas la solution !

En tout cas pas celui qui s'est imposé dans une vaste improvisation pendant le premier confinement. Problèmes de matériel, d'environnement de travail, de connexion, manque de lien et d'animation du travail collectif, isolement, problèmes d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle sont les difficultés les plus fréquemment évoquées. Le rapport du CESER analyse ainsi les bénéfices potentiels du télétravail mais aussi les risques dans les grands domaines de compétence régionale avec un focus sur les inégalités liées au genre et au handicap notamment.

Le télétravail est une partie de la solution !

Il a été pour beaucoup de travailleurs le seul moyen de conserver une activité professionnelle. Au-delà de la crise sanitaire, quelles sont les conditions de pérennisation du télétravail dans un sens favorable aux personnes ? À l'échelle collective, comment construire un cadre égalitaire pour le télétravail ? Les questionnements soulevés par le CESER s'avèrent bien plus amples que le seul enjeu du télétravail de demain. Ils concernent le devenir du travail dans sa globalité, et plus largement le projet de société souhaitable en Nouvelle-Aquitaine comme ailleurs en France et à l'étranger.



Passer de l'improvisation à l'encadrement. La Région... et les autres, au cœur de l'action

Les préconisations du CESER s'adressent à la Région, en tant que :

- **Chef de file de l'aménagement du territoire**, avec le renforcement de l'impact des tiers-lieux (mise en place de tiers-lieux mobiles dans les trains régionaux et les bus, utilisation des tiers-lieux pour l'éducation, la formation, et d'autres usages...). La mise en place de nouveaux types de groupements d'employeurs pour le télétravail, opérant au sein de ces tiers-lieux, pourrait venir compléter ce dispositif.
- **Région « accompagnatrice »**. Au-delà des appuis matériels au télétravail (connexion, outils), une offre d'accompagnement visant notamment à faciliter l'ingénierie pour les TPE et PME devra être proposée et intégrer la question du télétravail dans les travaux sur l'illettrisme et l'illectronisme.
- **Employeur majeur du territoire**, par la mise en œuvre au sein de la Région d'une politique de télétravail.

La Région devra aussi jouer en **interactions et partenariats avec de nombreux autres acteurs** :

- **Établissements d'enseignement** : soutien aux étudiants isolés, formation aux pratiques numériques dans le cadre de « l'enseignement à distance ».
- **Collectivités territoriales infrarégionales**, pour un soutien à la parentalité (garde d'enfants notamment), contribuant ainsi à réduire les inégalités de genre.
- **Organismes spécialisés**, pour sensibiliser les structures employeuses aux difficultés que peut provoquer le télétravail pour les publics en situation de handicap.

D'autres **actions** cruciales **relèvent d'initiatives indépendantes de celles du Conseil régional**, notamment :

- **Le dialogue social** pour la formalisation collective du cadre du télétravail au sein des structures.
- **L'intégration du télétravail au service de plans d'action plus globaux** pour la formalisation collective du cadre du télétravail au sein des structures.
- **L'attention à porter aux conditions de travail individuelles** (matériels et ergonomie, préservation du lien entre l'individu et le collectif, respect de la frontière entre temps personnel et temps professionnel).

SITE DE BORDEAUX

14 rue F. de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 Bvd de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne
Comédie - CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

